



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CIRCULAIRE N° 2900

DU 08/10/2009

Objet Organisation des évaluations externes non certificatives en éveil scientifique et éveil historique et géographique en 2009-2010

Réseaux : Tous

Niveaux et services : primaire / ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles primaires ordinaires et spécialisées subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement primaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire ;

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du système éducatif AGERS		
<u>Destinataire</u>	Tous réseaux		
<u>Contact</u>	Iris VIENNE	02/690.80.64	iris.vienne@cfwb.be
	Sebastien DELATTRE	02/690.81.91	sebastien.delattre@cfwb.be
<u>Objet</u>	Evaluations externes non certificatives en 2009-2010		

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée dans les classes de 2^e et 5^e années de l'enseignement primaire et qui portera cette année scolaire sur l'éveil – initiation scientifique, formation historique et géographique.

Suite à l'adoption du décret visant au renforcement du dispositif d'évaluation externe, le calendrier des évaluations externes a été modifié. Cette modification vise notamment à organiser les différentes étapes de l'évaluation durant une même année scolaire.

La distribution des documents

Les inspecteurs de l'enseignement primaire réuniront les directeurs d'écoles de l'enseignement fondamental de leur secteur au cours de la semaine du 16 au 20 novembre pour leur fournir les informations nécessaires à propos de cette évaluation et leur distribuer les documents (un dossier pour chaque enseignant des années concernées, les carnets de tests et portfolios pour les élèves).

Les directeurs et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité des tests jusqu'à la passation. Les directeurs veilleront à distribuer les documents aux enseignants plusieurs jours avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention. Les documents destinés aux élèves ne peuvent être distribués qu'au moment de la passation.

La passation

La passation doit avoir lieu dans les classes de 2^e année et de 5^e année **dans le courant de la semaine du 23 au 27 novembre**, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante et le directeur en informera l'inspecteur.

Les dates précises de passation seront fixées au sein de chaque école par le directeur, en concertation avec les enseignants, sachant que, tant pour les classes de 2^e primaire que de 5^e primaire, **trois séances de 50 minutes réparties sur trois journées différentes** devront être prévues.

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité du directeur. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation, dont l'organisation des trois séances réparties sur trois journées différentes, et veillera à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles.

Le « Dossier de l'enseignant » contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

Organisation des corrections

Les corrections des tests seront organisées par les inspecteurs de l'enseignement primaire, **dans le cadre de la journée de formation « macro obligatoire »**, à la date que fixera chaque inspecteur, entre le 30 novembre et le 4 décembre 2009.

Les corrections seront donc effectuées collectivement par tous les enseignants des classes primaires, ce qui en réduira considérablement la durée. Elles devraient pouvoir être clôturées dans le courant de la matinée.

La journée se poursuivra par un temps de formation. L'inspection informera les équipes éducatives sur les manières d'analyser les grilles de correction et d'interpréter les résultats. Quelques premières pistes pédagogiques et didactiques, illustrées par des réponses des élèves aux items des deux épreuves seront proposées aux enseignants.

A l'issue de la journée, chaque enseignant récupérera les carnets de ses élèves et les portfolios pour les élèves de 5^e année.

Classes des échantillons

Deux échantillons distincts seront constitués : un pour les classes de 2^e primaire et un autre pour les classes de 5^e primaire.

L'inspecteur sera chargé de faire parvenir les grilles de correction informatisées des classes des échantillons à l'administration en vue de leur traitement et analyse.

Les résultats aux évaluations externes sont établis sur la base d'un échantillon de classes et non pas sur toutes les classes. En effet, il n'est pas nécessaire de recueillir et d'analyser les résultats de tous les élèves pour déterminer le niveau de compétences de la population visée. Les résultats d'un échantillon représentatif sont tout à fait équivalents à ceux que l'on aurait pu obtenir en prenant en compte les résultats de tous les élèves. **Pour un enseignant, le fait que sa classe fasse partie de l'échantillon n'a aucune incidence ni aucune retombée particulière.**

Les résultats

Les résultats des échantillons seront transmis aux établissements scolaires en février 2010.

Le document présentant les résultats permettra à chaque enseignant et à chaque établissement de situer sa ou ses classes par rapport aux résultats de l'échantillon. **Il sera encore plus concis que l'an passé.**

Pour rappel, comme les années précédentes, les résultats ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles. Les établissements scolaires ne pourront pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Des résultats pour qui ?

- Les résultats de l'échantillon : accessibles à tous sur le site www.enseignement.be, sont strictement anonymes, ils ne permettent d'identifier ni les élèves, ni les écoles de l'échantillon.
- Les résultats d'un élève : l'établissement doit permettre aux parents de l'élève d'y avoir accès.
- Les résultats d'une classe sont bien entendu connus par l'enseignant et le chef d'établissement.
- Les résultats d'une école sont connus par le chef d'établissement et l'équipe éducative. Ils doivent être mis à la disposition de l'inspection et à la disposition du service des conseillers pédagogiques du réseau.
- Les résultats des écoles d'une zone, rendus anonymes, doivent être mis à la disposition du conseil de zone.

Toutes les personnes mentionnées ci-dessus (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, animateurs et conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenus au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les Pistes didactiques

Les constats présentés dans le document « Résultats et commentaires » constituent une base de réflexion à l'élaboration des « Pistes didactiques ». L'objectif de ce document est d'apporter un soutien aux enseignants à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'enseignements apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

L'exploitation des résultats

Les membres de l'inspection de la Communauté française, de même que les conseillers pédagogiques au sein des différents réseaux d'enseignement peuvent apporter leur appui aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN